

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2023
à 19h15, à SAINT-AULAYE
COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt-trois, le six juin.

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Aulaye, sous la présidence de M. Yannick LAGRENAUDIE, Maire de Saint Aulaye-Puymangou.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2023.

PRÉSENTS : M. LAGRENAUDIE, MM. JAULIN, EYMARD, DENOST, VARIN, Mmes GRANGE, BACQUEY, GARCIA, CAILLAT, ROUQUETTE, HUGUES, MM. CONESA, RAPEAU, DESSAIGNE, JOSSIEN.

ABSENTS : Mmes DUCHÊNE (pouvoir à M. JOSSIEN), MARTY, FERNANDES, WOLF.

Monsieur le Maire désigne un secrétaire de séance : M. Denost

Monsieur le Maire procède au vote du compte-rendu de la dernière séance, qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à ce que soit ajouté à l'ordre du jour 5 points, soit :

- Cinéma : modification des tarifs École au cinéma et Collège au cinéma ;
- Personnel : création d'un poste d'adjoint administratif territorial à mi-temps ;
- Suppression d'un budget annexe ;
- Devis concernant les équipements numériques de la Micro-folie ;
- Loyer du local commercial « Boucherie ».

Le Conseil accepte à l'unanimité.

1-Agenda 2030 :

Les fiches actions rédigées par Anne Dribault et retenues par le comité de pilotage seront mises à disposition dans les jours qui viennent,

La commune de St Aulaye-Puymangou, labellisée « Agenda 21, Notre Village Terre d'Avenir » depuis 2017 doit établir son nouveau programme environnemental composé de fiches-actions s'intégrant dans la charte « Notre Village, Terre d'Avenir »

Cette charte précise les différents choix permettant des actions concrètes à l'échelle locale et s'inscrivant dans les finalités définies par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Il est demandé d'approuver la charte « Notre Village Terre d'Avenir »

Les fiches-actions retenues par le Comité de Pilotage seront mises à disposition dans les jours qui viennent.

Monsieur le Maire présente les thèmes qui seront abordés dans la charte.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la charte « Notre Village, Petite Ville de Demain »

2- Vote des subventions aux associations :

Il est demandé d'approuver le montant des subventions tel que proposé par la Commission municipale concernée.

Voir pièce jointe

Les demandes de subvention déposées tout récemment par « Au fil de la Dronne » (200€) et le Comice Agricole d'Echourgnac (proposition 500€) sont également soumises à validation.

Le Maire donne lecture de la liste des subventions proposées par la commission, Une précision est donnée concernant une nouvelle association « Au fil de la Dronne » association culturelle et touristique regroupant les communes de Laprade, Nabinaud, Aubeterre, Bonnes, Les Essards et Saint Aulaye,, Cette association est chargée de communiquer sur les animations de ces différentes communes durant la période estivale avec le soutien des Offices de tourisme de Saint Aulaye et d'Aubeterre,

-Demande exceptionnelle d'Eulalie Festif pour achat de matériel nécessaire à la décoration pour le passage du tour de France,

-La commission se réunira de nouveau pour traiter les dossiers des associations qui n'ont pas eu de proposition à cause de dossier incomplet,

- « Saint Aulaye en Fête » a confirmé qu'il n'y a pas de salarié au sein de leur association,

- « Saint Aulaye en Fête » devra définir la position de la section « Les Phoenix » (majorettes) dans son organigramme,, Intervention de Mmes Bacquey, Grange et de Mr Denost sur les activités de « Les Phoenix »

Les subventions proposées sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal,

3- Renouvellement de cotisation au profit de la Mission Locale pour l'Emploi :

Le renouvellement de la cotisation 2023 au titre de la participation au fonctionnement de la mission locale est arrivé à échéance. Le montant pour 2023 reste fixé à 1€ par habitant, soit 1422€.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce renouvellement.

Renouvellement de cotisation adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

4- Redevance de l'Occupation du Domaine Public Patrimoine routier 2023 occupé par l'entreprise ORANGE :

- Artère aérienne (21,986 km x 40€) x 1,5649 = 1376,23€

- Artère souterraine (6,252 km x 30€) x 1,5649 = 293,51€

- Emprise au sol (1,50 m2 x 20€) x 1,5649 = 46,95€

Soit un total de 1716,69€

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'édition du Titre de Redevance de l'Occupation du Domaine Public,

NB : Le renouvellement de la cotisation concernant le « Gaz » arrivera fin juin,

5-Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement à venir :

La commune de St Aulaye-Puymangou va être soumise à un recensement de sa population du 18 janvier au 17 février 2024.

Le maire doit désigner un coordonnateur communal chargé de la mise en œuvre de l'enquête de recensement. Le coordonnateur se charge de la préparation de la collecte et de son suivi, notamment de l'encadrement au quotidien des agents recenseurs.

Sa mission s'exerce de début novembre jusqu'à la fin de la collecte.

Le Conseil municipal devra désigner un coordonnateur communal.

Le recensement a lieu tous les 10 ans, Mr le Maire propose 2 coordonnateurs : Messieurs Eric Varin et Robert Denost.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de ces deux coordonnateurs.

6- Bail à construction des centrales photovoltaïques :

Afin de préparer les demandes de raccordement des centrales photovoltaïques situées sur les parcelles AE 135 et 136 (Bâtiment Pétanque) et ZV 230 (Services Techniques – La Balganie) il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les promesses de bail à construction.

Mr Dessaigne rappelle qu'il avait proposé un organisme pour ces études,

Réponse : Il n'y a pas eu de réponse et de contact avec Mr Eymard qui suit ces 2 dossiers,

Nous ne savons pas encore où et comment se feront ces raccordements,

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mr le Maire à signer les promesses de bail à construction,

7-Arrêté préfectoral fixant le périmètre des bureaux de vote :

Aux termes de l'article R40 du code électoral, l'arrêté préfectoral fixant le périmètre des bureaux de vote doit être notifié avant le 31 août 2023 pour entrer en vigueur le 1^{er} Janvier de l'année suivante. Concernant la commune de St Aulaye-Puymangou et conformément à la loi 3DS du 21/02/2022 portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, la Préfecture de la Dordogne s'interroge sur la présence de 2 bureaux de vote :

1 à St Aulaye avec 1013 inscrits et 1 à Puymangou avec 69 inscrits

Compte tenu de la différence très importante d'électeurs inscrits dans les 2 bureaux de vote et du surcroît de travail pour les services administratifs que cela engendre, il est proposé de ne mettre en place qu'un seul bureau de vote, à St Aulaye.

C'est une proposition de la Préfecture, Deux bureaux de vote très déséquilibrés qui entraînent une surcharge administrative non négligeable, pour les services administratifs comme pour les services de la Préfecture.

Monsieur Rapeau fait la remarque que la distance n'est pas un problème, pour lui, en tant qu'habitant de Puymangou, il est plus facile de se rendre à la mairie de Saint Aulaye.

Monsieur Jossien fait une remarque sur le pourcentage d'abstention plus fort à Saint Aulaye qu'à Puymangou. Monsieur Eymard répond que les écarts sont peu significatifs compte tenu du nombre de votants et part et d'autre.

La comparaison est faite avec St Privat en Périgord qui n'a plus qu'un bureau de vote,

Monsieur le Maire rappelle que Mme Berry assurait une permanence à la mairie de Puymangou et que cette dernière a cessé depuis le 1^{er} janvier car il n'y avait très très peu de visites à l'accueil.

Cette proposition est approuvée à la majorité par le Conseil Municipal, 13 (treize) pour et 3 (trois) contre : Messieurs Dessaigne, Jossien et Madame Duchêne par procuration. Les électeurs du bureau de vote de Puymangou seront avertis de cette décision.

8-Désignation du représentant de la commune au sein du Conseil d'Administration du CHICC RDD :

Suite à la modification applicable aux Conseils de Surveillance des Etablissements Publics de Santé, l'ARS propose à la commune de St Aulaye-Puymangou de désigner un représentant.

Le maire, Yannick Lagrenaudie, est actuellement Président du Conseil de Surveillance au titre de représentant des collectivités territoriales de la principale commune d'origine des patients. Il est donc proposé au Conseil municipal de désigner un(e) autre représentant.

Monsieur le Maire propose Madame Bacquey comme candidate.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette candidature.

9-Réfection des routes :

Concernant les travaux routiers à venir, rue Camille Claudel, Route des Nauves (La Livardie), Route de Chantemerle (Salamou), rue Jean Jaurès, Allée des Mûriers à Rue Ludovic Trarieux, réfection du parking de la Mairie, 3 devis ont été demandés :

- Eurovia : 116 342,71€ TTC
- Dupuy : 114 236,40€ TTC
- Colas : 172 656,12€ TTC

Il est proposé au Conseil municipal de retenir l'entreprise Dupuy et Fils, mieux-disante, pour 114 236,40€ TTC.

Les longueurs concernées sont communiquées à la lecture des devis par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de retenir l'entreprise « Dupuy » la mieux disante.

10-Point sur la fibre optique :

Présentation par Monsieur Eric Varin.

Cela concerne les zones où le passage des câbles devra se faire en aérien sur les supports déjà existants, Les câbles de fibre optique sont plus fragiles que ceux de raccordement dit « cuivre », d'où la nécessité

d'être plus vigilants sur l'élagage au voisinage de ces lignes aériennes, Ces travaux seront à faire avant septembre.

La première étude fait état de 54 propriétaires concernés pour 116 parcelles et de 12 rues pour la commune.

Un courrier sera envoyé à chaque propriétaire avec leurs obligations, Un article à ce sujet sera mis dans le prochain bulletin municipal.

Les travaux de raccordement se feront normalement fin 2023, année 2024.

Une « base de vie » pour les entreprises sera installée pendant les travaux pour desservir les communes du secteur : Saint Aulaye, Puymangou, Parcou, Chenaud et Saint Privat.

11- Tour de France :

Présentation par Monsieur le Maire.

Le Tour de France , étape Libourne-Limoges, passera à Saint Aulaye le 8 juillet, Il empruntera la RD5 (La Roche Chalais- Ribérac) et en particulier les rues du Dr Ladouch et du Dr Lacroix,

Les rues concernées seront fermées à partir de 10h (environ) jusqu'au passage de la voiture balai signalant la fin de course, vers 14h15.

La sécurité sera assurée par la Gendarmerie et le Département, mais il est indispensable de trouver environ 16 « signaleurs » bénévoles et volontaires pour aider et renforcer la gendarmerie.

Animations et décorations :

- Certaines vitrines vont être repeintes et décorées,
- Animation faite par l'EHPAD,
- Une exposition rétrospective sera faite (vitrines « Grasset ») sur le thème d'un ancien coureur du Tour de France habitant de Saint Aulaye : Jacques Vivier,
- Place Mistral décoration avec des guirlandes de fleurs en forme de chapiteau représentant le département et ses 4 Périgord, avec restauration, pain cuit au feu de bois, buvette...
- Les commerçants sont invités à décorer leur vitrines et à faire des animations ; une réunion à ce sujet est prévue avec eux le lundi 19 juin,
- Divers cadeaux seront proposés : sacs, T-shirt, drapeaux...

12- Cérémonies et manifestations à venir :

- 18 juin : cérémonie monument aux morts à 10h30
- 8 juillet : passage du Tour de France
- 9 juillet : Barker Périgord vert, avec randonnées pédestres, vélo et canoë,
- 14 juillet: Feux d'artifice
- 15 juillet : Concert et restauration locale ; l'entrée sera de 8 € par adulte et gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans inclus. Ce tarif est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal,
- 19 août: Marché nocturne et concert,
- du 2 au 26 août Exposition photos salle des fêtes par l'association Focus.

13-Flamme Olympique :

La commune de St Aulaye-Puymangou aura l'honneur d'accueillir la flamme olympique le mercredi 22 Mai 2024.

Le Comité Olympique demande la mise en place d'un Comité Territorial d'Engagement qui sera composé d'élus, des chefs d'établissements scolaires, des services de la Gendarmerie et des Sapeurs-Pompiers, du Conseiller Départemental et des représentants d'associations sportives.

4 porteurs sur Saint Aulaye sont prévus :

- 2 représentants des sponsors des Jeux Olympiques,
- 1 représentant le Département,
- 1 (à définir) représentant la commune,

Points rajoutés à l'ordre du jour :

- Cinéma : modification des tarifs :

Il a été demandé par le CNC et la Ciné Passion la révision de tarification de la billetterie de l'ensemble des dispositifs « Ma Classe au Cinéma » , Le comité de pilotage Ma Classe au Cinéma avec Ciné Passion ont souhaité fixer les nouveaux tarifs suivants, à savoir :

- 2,50 € par billet pour Maternelle et Ecole au Cinéma ,
- 2,80 € par billet pour Collège au Cinéma,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition de tarification, à partir du mois de septembre 2023.

- Poste administratif à créer pour le traitement des cartes d'identité :

Il est proposé de créer un poste de travail, à mi-temps, pour les demandes de cartes d'identité et de passeports. Actuellement, les rendez-vous ne peuvent être pris qu'après la fin du mois de juillet d'où la nécessité d'ouvrir ce service sur plusieurs jours par semaine

Avec la participation de l'État, ce poste pour 21 heures par semaine reviendra aux environs de 1 500€ par an à la commune.

Monsieur le Maire demande l'autorisation pour la création de ce poste administratif.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- Budget annexe « Espace France Services » :

Le budget annexe de « Espace France Services », créé en octobre 2020 n'a jamais fonctionné car il a été transféré à la Communauté de Communes du Pays de Saint Aulaye. L'objectif de la DDFIP étant de ne pas conserver les budgets dits « dormants », il est demandé à M. le Maire de faire supprimer ce budget annexe référencé 21 604 de nos documents budgétaires.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la suppression du budget annexe « Espace France Services »,

- Loyer du local communal « Boucherie » :

La boucherie actuelle est toujours fermée. Mr Joubert, locataire actuel, par manque de personnel, continue de payer son loyer mais arrête son bail fin juin. Plusieurs annonces pour trouver un nouveau boucher ont été faites et n'ont pas abouti. Monsieur le Maire propose de conserver le même loyer avec révision triennale pour le futur locataire qui sera retenu, soit : 413,34€ HT/mois.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

- Micro Folie :

Ce projet, déjà prévu au budget à la hauteur de 40 000€ devrait commencer en septembre 2023.

2 devis sont proposés :

- Devis ERM pour 39 960,60 € HT
- Devis Partnerlink pour 32 855,55 € HT

Ces deux devis nécessitent une analyse précise car il y a des écarts importants sur certains points qui ne regroupent pas toujours les mêmes prestations (mur d'image, accessoires et prestations techniques). Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire de négocier les prix avec ces deux entreprises afin de trouver la meilleure solution tout en restant dans l'enveloppe de 40 000€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette autorisation.

Divers : Question de M Dessaigne concernant l'intervention de la gendarmerie cité des Marronniers.

C'est la dernière participation au Conseil Municipal de notre Chef de Service Sophie Berry, qui est mutée à compter du 1^{er} juillet à Bordeaux Métropole.

Nous la félicitons pour son travail et son professionnalisme (applaudissements de la salle).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le prochain conseil municipal aura lieu en septembre.